

Votre titre de séjour arrive à échéance avant le 31/08/2023 ?

Ne tardez pas ! Voici les démarches à suivre...

Attention !

Si vous êtes dans ce cas, il est très important de respecter ces démarches et d'être vigilant sur les délais et les dates.

Si vous êtes en retard ou si vous oubliez une étape, votre dossier pourrait être clôturé, et votre renouvellement annulé !

1- Rendez-vous sur la plateforme ANEF, dans la catégorie "Je renouvelle un titre de séjour". Cette étape doit être faite **entre le 4ème et le 2ème mois avant l'expiration** du titre de séjour. *(Par exemple, si votre titre expire le 15 août, vous devez faire votre demande entre le 15 avril et 14 juin.)*

2- Je n'ai pas encore mon certificat de scolarité 2023-2024...

Pas de panique ! **Déposez quand même votre dossier sur l'ANEF.**

Afin de le déposer correctement :

- En plus des documents demandés, dans la catégorie "Résultats", fournissez **un certificat précisant la date de proclamation des résultats** pour votre année 2022-2023.
- Si vous n'avez pas ce certificat, demandez-le à votre secrétariat pédagogique.
- Dans la partie "A l'attention de l'administration", précisez bien que **vous demandez une attestation de prolongation de droits** pour finir l'année universitaire.

Vous recevrez alors une attestation de prolongation de droits, qui vous permettra de rester en France pendant trois mois supplémentaires, en attendant votre certificat de scolarité (2023-2024) et vos résultats pour l'année en cours (2022-2023).

Mais attention ! Votre dossier ne sera pas traité tant que vous n'aurez pas fourni ces documents.

3- Ça y est, j'ai reçu mon certificat de scolarité !

Alors, ne perdez pas de temps ! **Dès que vous avez reçu le certificat de scolarité 2023-2024, contactez la Maison Internationale.**

- **Directement sur place** : Bâtiment A4 - Campus Cité Scientifique (Métro 4 Cantons Stade Pierre Mauroy)
- **Par mail** : titredesejour@univ-lille.fr avec l'objet : *NOM Prénom / Numéro étranger / Certificat de scolarité 2023-2024*

Cette étape est très importante, car la Maison Internationale se chargera d'envoyer à la Préfecture les noms des étudiants concernés par cette situation.

4) Ma demande de renouvellement est réactivée

Lorsque la Préfecture recevra le message de la Maison Internationale, votre demande sera

réactivée : vous recevrez un message sur votre compte ANEF. Vous devrez alors transmettre votre certificat de scolarité 2023-2024 et vos résultats 2022-2023 au plus vite !

De plus, si besoin, votre attestation de prolongation de droits sera renouvelée jusqu'à ce que vous receviez votre nouveau titre de séjour.

Si vous avez un doute, une question, un problème, n'hésitez pas à contacter la Maison Internationale ! Nous sommes disponibles chaque jour, du lundi au vendredi, de 8h45 à 16h30.

Allez sur le [site de l'ANEF](#)

Contacter la maison internationale : titredesejour@univ-lille.fr

Voir le [tuto vidéo](#)